

PREFECTURE DE REGION

CONSEIL REGIONAL

CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION

2007 - 2013

BASSE – NORMANDIE

SOMMAIRE

Préambule

I - les grandes orientations stratégiques

II - Le Renforcement de la compétitivité du territoire régional et le développement de la stratégie de l'innovation

2.1 - Renforcer le pôle d'enseignement supérieur et de recherche

2.2 - Favoriser l'adaptation du tissu économique régional aux évolutions des marchés et des technologies : pour une stratégie de l'innovation et de la compétitivité

2.3 - Accompagner les mutations économiques, démographiques et sociales

III – Le développement agricole durable et la préservation de l'environnement

3.1 - Soutenir les filières agricoles et agroalimentaires

3.2 – Maîtriser l'énergie, les risques naturels et préserver la biodiversité

3.3 - Participer aux Plans Seine et Loire - Volet interrégional

IV - L'accessibilité du territoire et la cohésion sociale et territoriale régionale

4.1- Favoriser l'accessibilité ferroviaire et portuaire

4.2- Accompagner les grands projets culturels et sportifs

4.3- Développer un volet territorial s'appuyant sur les chartes des Pays et des Parcs naturels régionaux et les projets d'Agglomérations

4.4- Améliorer les services aux personnes âgées et handicapées

V - Le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

VI - Synthèse financière et annexes

Préambule

L'Etat et la Région Basse-Normandie sont attachés au principe d'une contractualisation de leurs moyens au service du développement régional.

En cohérence avec la programmation européenne des fonds structurels pour la période 2007-2013, le gouvernement a souhaité impulser une nouvelle génération de contrats Etat-Région par une rénovation des principes de cette contractualisation, désormais concentrée sur un nombre limité de thématiques autour de grands projets structurants complétés par un volet territorial.

Pour sa part le Conseil régional a initié depuis le printemps 2005 le processus de révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) de Basse-Normandie, qui se projette à l'horizon des vingt prochaines années. La mise en œuvre des principales orientations stratégiques du SRADT, répondant aux enjeux du territoire de la Basse-Normandie, s'inscrit ainsi naturellement, pour les sept ans à venir, dans la démarche du contrat de projets.

Sur la base de ces deux approches convergentes, l'Etat et la Région ont élaboré le présent contrat de projets.

*Les engagements financiers consentis par l'Etat et le Conseil Régional de Basse-Normandie dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 s'élèveront à plus de **cinq cent cinquante neuf millions sept cent quatre mille euros** (559 704 000 €),*

Soit 279 852 000 € pour l'Etat et 279 852 000 € pour la Région.

De plus, l'ensemble des actions prévues dans le contrat de projets a vocation à être étroitement articulé avec la mise en œuvre des fonds structurels européens (FEDER, FEADER, FSE, FEP, nouvel Objectif 3) dans le cadre des programmes opérationnels (PO) pour la période 2007-2013. Ces fonds sont donc mobilisables pour compléter les engagements financiers pris dans le cadre du contrat de projets.

Il est important de préciser que le contrat ne pourra couvrir l'ensemble des champs de la vie économique et sociale. Il se concentre sur des objectifs déterminés d'un commun accord et ne peut en aucun cas prétendre à résumer leurs actions, l'Etat et le Conseil Régional continuant à agir en dehors des projets inscrits au contrat de projets Etat-Région.

Par ailleurs, des conventions d'application de ce contrat de projets 2007/2013 seront établies avec les autres financeurs que l'Etat et la région Basse-Normandie et notamment l'ADEME, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Réseau Ferré de France et les Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne ainsi que les agglomérations les plus importantes. Les co-financeurs, autres que l'Etat et la Région, mobiliseront des crédits spécifiques dans le cadre de ces conventions d'application.

En outre, certains programmes prévus dans le contrat de projets peuvent nécessiter des précisions ou des compléments quant à leurs modalités ou critères d'intervention. Des conventions particulières d'application pourront donc être conclues dans cet objectif.

Dans l'esprit de ce qui précède,

Cyrille SCHOTT
Préfet de la Région Basse-Normandie
agissant au nom de l'Etat,

et

Philippe DURON
Président du Conseil Régional
agissant au nom de la Région Basse-Normandie,

Vu les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006

Vu la circulaire du Premier Ministre relative à la préparation des contrats de projets 2007-2013 et à l'élaboration de la stratégie de l'Etat du 6 mars 2006,

Vu les circulaires du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires relatives à la préparation des contrats de projets Etat Régions du 23 mars et du 14 avril 2006, et à la préparation du volet territorial des contrats de projets Etat Régions du 24 mai 2006, et à la formalisation des contrats de projets Etat-Régions du 24 novembre 2006,

Vu le mandat donné par le Premier ministre le 17 juillet 2006 au Préfet de Région, et complété par les mandats donnés par le Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des territoires les 8 décembre 2006 et 23 janvier 2007,

Vu l'avis émis par le Conseil économique et social régional en date du 20 février 2007 sur le projet de contrat Etat-Région,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 2 mars 2007 autorisant le Président à signer,

Conviennent ce qui suit :

Article 1 :

L'Etat et le Conseil Régional s'engagent pour sept ans à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document, intitulé « contrat de projets Etat - Région Basse-Normandie 2007-2013 ».

Article 2 :

Pour l'ensemble de ce contrat de projets, l'Etat et le Conseil Régional engagent les moyens financiers suivants :

- Pour l'Etat : 279 852 000 €uros (dont 12 380 000 € hors CPER)
- Pour le Conseil Régional de Basse-Normandie : 279 852 000 €uros (dont 12 380 000 € hors CPER)

Article 3 :

Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

Fait à Caen, le 2007

Le Préfet de la Région Basse-Normandie

Le Président du Conseil Régional Basse-Normandie

Signé : Cyrille SCHOTT

Signé : Philippe DURON

I – GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Pour préparer le contrat de projets 2007-2013, l'Etat et la Région Basse-Normandie se sont concertés en établissant un diagnostic territorial stratégique partagé, principalement issu de la réflexion interministérielle locale menée sur la base du Projet d'Action Stratégique de l'Etat (PASER), du diagnostic préalable à la mise en œuvre des Programmes Opérationnels (PO) et du diagnostic territorial engagé par le Conseil Régional de Basse-Normandie dans le cadre de la révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT).

A partir de ce diagnostic partagé, l'Etat et la Région Basse-Normandie ont défini ensemble les priorités d'intervention du Contrat de Projets, arrêtées dans le mandat définitif du Premier ministre du 15 janvier 2007, sur la base d'une stratégie d'intervention commune bâtie autour de trois grandes orientations :

- Le renforcement de la compétitivité du territoire régional et le développement d'une stratégie de l'innovation,
- La préservation de l'environnement et la prise en compte du développement durable,
- L'accessibilité du territoire et la cohésion sociale et territoriale régionale.

Les axes stratégiques proposés s'inscrivent dans le cadre des objectifs prioritaires définis aux niveaux européen et national, à savoir : « la compétitivité et l'attractivité des territoires », « le développement durable et la préservation de l'environnement » et « la cohésion sociale et territoriale ».

1.1 Le renforcement de la compétitivité du territoire régional et le développement d'une stratégie de l'innovation

La Basse-Normandie a été marquée par les mutations industrielles des décennies 1980 et 1990, qui ont entraîné des restructurations importantes et touché entre autres les secteurs traditionnels de la métallurgie, des chantiers navals et de l'équipement de la maison. L'économie bas-normande présente plusieurs facteurs structurels de fragilité : une certaine dépendance à l'égard de groupes extérieurs ou étrangers, une exposition sensible à la concurrence extérieure, notamment des pays émergents ou encore l'insuffisance des capitaux propres dans un tissu d'entreprises essentiellement constitué de PME-PMI.

Dans ce contexte, il importe de développer une économie de la connaissance autour des pôles d'excellence porteurs d'avenir fondés sur l'enseignement supérieur et la recherche.

- En renforçant le pôle d'enseignement supérieur et de recherche

Acteur de l'aménagement du territoire, l'Université a implanté ses filières de formation et de recherche sur cinq campus caennais et créé des sites universitaires qui maillent le territoire régional : Alençon, Cherbourg, Lisieux, Vire et Saint-Lô. Continuer de répondre au mieux à la demande économique et sociale, et participer à l'objectif régional d'élévation générale des niveaux de connaissance et de compétences, constituent deux enjeux majeurs. Ainsi, l'Université et les écoles d'ingénieurs doivent contribuer au développement économique régional. Accueillir davantage d'étudiants et de chercheurs étrangers est par ailleurs une opportunité à saisir pour accroître son rayonnement international.

En Basse-Normandie, la recherche publique à laquelle se sont associées des structures privées s'est organisée depuis quelques années en plusieurs pôles fédérateurs associant l'Université de Caen Basse-Normandie et l'ENSICAEN, ainsi que les grands équipements de recherche que sont le GANIL et CYCERON, construits autour d'équipes de recherches reconnues par le Ministère de la Recherche et associées aux grands organismes de recherche.

- En favorisant l'adaptation du tissu économique régional aux évolutions des marchés et des technologies : pour une stratégie de l'innovation et de la compétitivité

La Basse-Normandie est une terre d'excellence et, quelles que soient les difficultés auxquelles son économie est confrontée, celle-ci comporte des branches au fort potentiel, des activités fortement créatives et novatrices, des produits emblématiques, de même que des filières de haute technologie pour partie adossées à des pôles de recherche d'envergure internationale.

La structuration progressive des quatre pôles de compétitivité (MOV'EO, pôle à vocation mondiale en lien avec la Haute-Normandie et l'Île-de-France, Transactions Electroniques Sécurisées, Polymers Technologie, filière équine) constitue un remarquable vecteur de développement économique, tant par le rôle d'entraînement qu'ils peuvent jouer que par le renforcement des savoir-faire industriels, technologiques et scientifiques qui leur sont associés, en particulier dans les PME.

En Basse-Normandie, la qualité du patrimoine au sens le plus large (paysages, espaces naturels, sites historiques, richesses culturelles), la proximité de l'Île-de-France et de la Grande-Bretagne et l'attractivité de la position littorale favorisent le développement de l'activité touristique. La région dispose donc d'atouts pour bénéficier du développement de l'activité touristique mondiale à condition de savoir s'adapter à ses évolutions.

- En accompagnant les mutations économiques, démographiques et sociales

La formation et le lien formation – qualification des emplois sont des enjeux centraux du développement qui renvoient notamment à quelques thèmes stratégiques : la consolidation d'une offre globale de formation, l'étoffement de l'offre de formation supérieure spécialisée, l'adéquation de l'offre de formation à l'offre d'emplois, le suivi et l'insertion des personnes ou encore le rayonnement intellectuel extérieur de la région et l'attractivité qui en découle.

1.2 Le développement agricole durable et la préservation de l'environnement

Le Contrat de Projets Etat-Région n'aurait pas de sens s'il n'était pas mis au service d'un développement respectant l'avenir de la Basse-Normandie et celui des générations futures, tout en satisfaisant les besoins actuels.

Les tendances qui ont été identifiées appellent en particulier des choix en matière d'énergie, de préservation des ressources et de politique agricole. Le Contrat de Projets contribue à anticiper et maîtriser les mutations dans trois domaines :

- En soutenant les filières agricoles et agroalimentaires

L'agriculture est une activité phare organisée autour de trois grandes filières qui fonctionnent étroitement avec les industries agroalimentaires : lait, viandes bovines et céréales. La Basse-Normandie est la 3ème région française pour la production de lait et de viande bovine alors qu'elle ne comprend que trois départements. L'image positive dont bénéficient son agriculture et la qualité de ses productions donne à ce secteur une visibilité et une renommée qui dépassent largement les limites régionales. S'appuyer sur le levier du développement durable est aujourd'hui essentiel pour intégrer, à la dimension strictement agricole, d'autres préoccupations : le paysage, la diversification de l'économie rurale, la filière forestière, la qualité de vie, l'innovation agricole, les nouvelles méthodes de production et de consommation ou encore la protection de l'environnement.

La mer constitue aussi une ressource économique importante. En sus de la pêche de poisson, le littoral régional a acquis une forte spécialisation dans le domaine de la pêche de coquillages, dominée par la coquille Saint-Jacques, et dans celui de la production de mollusques, développée à partir des années 1970 et pour laquelle la région occupe le premier rang français.

- En maîtrisant l'énergie et les risques naturels et en préservant la biodiversité

La région contribue aux émissions des gaz à effet de serre (GES) et doit donc participer aux efforts de réduction de ces émissions. L'objectif national est de stabiliser d'abord, d'ici à 2010, le niveau d'émission de GES à celui de 1990 (protocole de Kyoto), et de le réduire ensuite d'un facteur quatre d'ici à 2050 (préconisation du plan climat). La Basse-Normandie exprime ainsi la double préoccupation d'une plus grande diversification de la production énergétique et d'une réduction progressive des gaz à effet de serre.

Les bassins côtiers bas-normands sont touchés par des inondations dues à des débordements de rivières liés à des pluies hivernales ou à des coulées de boues. Face à ces situations, de nombreuses actions à caractère préventif sont à envisager.

La Basse-Normandie offre également une grande diversité de biotopes et le milieu naturel présente en général une haute productivité végétale et de grandes capacités de reconquête. Les écosystèmes du littoral, les zones humides de l'arrière-pays, et les petits cours d'eau côtiers, constituent un patrimoine naturel remarquable. Pour le préserver, il est nécessaire de développer des actions visant à améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

- En participant aux Plans Seine et Loire

La Basse-Normandie étant concernée par les deux grands bassins hydrographiques Seine et Loire, et afin de conserver leur cohérence hydrologique, certains projets pourront s'inscrire dans les deux plans interrégionaux mis en place par l'Etat.

1.3 L'accessibilité du territoire et la cohésion sociale et territoriale régionale

L'observation de l'espace bas-normand fait ressortir plusieurs grandes réalités du territoire régional : la polarisation caennaise et son extension périurbaine, le semis de pôles locaux, le contraste rural est-ouest et l'importance de la façade maritime. Il en ressort un enjeu majeur d'équilibre territorial et de cohésion sociale abordé au travers de quatre domaines :

- En favorisant l'accessibilité ferroviaire et portuaire

La Basse-Normandie doit développer ses moyens de communications ferroviaires pour favoriser une plus grande mobilité et mieux relier l'ensemble du territoire normand aux grands axes nationaux de communication, aux régions voisines (vers la baie du Mont Saint Michel avec la Bretagne, vers le sud avec les Pays de Loire), aux grandes régions françaises (Ile de France). Elle doit aussi s'ouvrir aux grands flux maritimes et à l'international par sa façade littorale et ses ports (Caen, Cherbourg et Honfleur).

- En accompagnant les grands projets culturels et sportifs

La Basse-Normandie est riche d'une histoire forte et tourmentée, ayant pour témoins des œuvres et sites patrimoniaux médiévaux aussi emblématiques que la tapisserie de Bayeux, le Mont-Saint-Michel, le château de Caen, plus grande forteresse d'art roman en Europe, et le château de Falaise, seul grand donjon anglo-normand bien conservé.

Le livre et la lecture publique constituent un secteur qui s'étend du livre (création, diffusion, économie du livre) à la lecture (bibliothèque publique, lecture, formation et conservation du patrimoine écrit). Ces activités sont largement développées en Basse-Normandie, surtout dans la capitale régionale qui y joue un rôle primordial, en particulier à travers l'Institut Mémoire de l'Edition Contemporaine (IMEC). Les bibliothèques et les médiathèques jouent un rôle important de relais de cette vie littéraire, qui a vocation à s'appuyer sur un équipement de dimension régionale. Il est par ailleurs nécessaire de repenser les politiques mises en place en direction de l'art contemporain, en privilégiant la réalisation d'un projet qui permette de rendre compte de la vitalité créatrice contemporaine inscrite dans un processus de transformation active de la mémoire (industrielle et sociale).

Concernant les activités sportives, l'importance des sports équestres en Basse-Normandie, plaide en faveur de la réalisation d'un grand équipement symbolisant son excellence, en vue d'un succès de la candidature régionale pour l'organisation des jeux équestres mondiaux de 2014.

- En développant un volet territorial s'appuyant sur les chartes des Pays et des Parcs naturels régionaux et les projets d'Agglomérations :

Le renforcement du développement économique et social des territoires de projets bas-normands et tout particulièrement l'augmentation de l'offre en matière des services liés à la personne, constitue un enjeu majeur. A cette fin, il convient de conforter, à l'échelle des bassins de vie, les actions conduites par les territoires de projet qui s'appuient sur le maillage des villes moyennes et des bourgs ruraux par la mise en œuvre de dynamiques de développement local.

- En améliorant les services liés aux personnes âgées et handicapées

Le vieillissement global de la population génère de nouveaux besoins. L'allongement de la durée de vie, couplé au vieillissement structurel, amène un nombre de plus en plus élevé de personnes à un âge très avancé. Il convient donc d'assurer la possibilité d'un maintien à domicile ou un accueil dans le cadre de structures adaptées ainsi que la prise en charge des personnes dépendantes.

II – LE RENFORCEMENT DE LA COMPETIVITE DU TERRITOIRE REGIONAL ET LE DEVELOPPEMENT DE LA STRATEGIE DE L'INNOVATION

2.1 - Renforcer le pôle d'enseignement supérieur et de recherche

Ce grand projet s'inscrit dans la volonté de structurer le système d'enseignement supérieur et de recherche régional, en mettant notamment l'accent sur la santé et les biotechnologies, secteurs particulièrement porteurs en termes d'emplois, mais également en prenant appui sur les avantages comparatifs de la région. Il ambitionne en outre de renforcer l'attractivité de la métropole de Caen par l'amélioration des conditions de travail des chercheurs et de l'accueil des étudiants.

Afin d'amplifier l'effort de modernisation et de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur bas-normand, plusieurs projets apparaissent primordiaux :

- La reconstruction de l'UFR de médecine et la création d'un pôle des formations de santé (enseignements, laboratoires de recherche, restaurant universitaire),
- La mise aux standards internationaux et la restructuration des trois campus universitaires Caennais de l'Université,
- La poursuite de l'aménagement du Campus I de l'université avec la construction de la Maison des Langues et de l'International,
- La consolidation des sites délocalisés existants à Cherbourg (bibliothèque universitaire, Maison de l'Etudiant, antenne médico-sociale, hall technologique et ateliers de maintenance) et Vire (second département d'IUT).

En ce qui concerne les sites de Lisieux et d'Alençon, l'effort conduit en matière de création de formations universitaires professionnalisantes sera prolongé au niveau de la licence professionnelle.

Par ailleurs, les démarches pédagogiques structurantes et diplômantes sur Flers (campus industriel de FAURECIA) seront poursuivies, tandis qu'une étude de faisabilité pour la création d'une formation d'ingénieurs en agroalimentaire sera lancée sur Caen/St Lô dans la perspective de la révision à mi-parcours du contrat de projets en 2010.

En outre, la Région et le Département de l'Orne poursuivront une réflexion sur le renforcement des formations continues dans le domaine du bois.

Deux priorités majeures se font jour en matière de **logement des étudiants** :

- La modernisation du parc de logements étudiants sur l'agglomération caennaise (2^{ème} tranche),
- La création d'une nouvelle résidence étudiante à lfs. De surcroît, une étude de faisabilité sur les besoins en logements étudiants, envisagée sous l'angle de la mixité avec l'accueil d'autres populations jeunes (apprentis, jeunes travailleurs ...), sera financée dans le cadre de la préparation du contrat d'agglomération d'Alençon.

Afin de **développer la recherche fondamentale, la recherche industrielle et le développement technologique**, le contrat de projets Etat-Région soutiendra les douze projets de recherche se déclinant selon les axes du futur Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). Ces projets de recherche seront portés par les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, en lien avec le CNAM et les organismes de recherche nationaux (CEA, CNRS, IFREMER, INSERM, INRA, IRSN) présents en région. Ils associeront les structures interface de transfert de technologies et de diffusion des savoirs scientifiques, tout en veillant à la meilleure adéquation de l'emploi scientifique. Ils ont vocation à s'appuyer sur le développement des pôles de compétitivité et les laboratoires mixtes recherche publique-industrie régionaux.

Ils se structureront ainsi autour des trois grands axes suivants :

Axe Bio-imagerie, environnement et biovigilance :

- CYCERON : développement d'activités de recherche dans les domaines des neurosciences et de l'oncologie
- Projet ICORE de l'université : Interactions Cellules-cellules et Organismes-Environnement
- Pôle filière équine : activités de recherche en pathologie et élevage du cheval
- Pôle prairie : activités de recherche en agriculture et agroalimentaire
- Gestion des ressources, risques et technologies du domaine côtier

Axe Homme, mémoire et échanges sécurisés :

- Les sciences et techniques de l'information et de la communication et la sécurité
- Maison de la Recherche en Sciences Humaines : homme, mémoire, développement
- Relais d'sciences : diffusion et pédagogie des disciplines scientifiques

Axe lons-matière, matériaux :

- Recherches en physique des particules et physique du noyau : dispositifs expérimentaux de Spiral 2
- Réseau Matériaux Polymères Plasturgie : recherche dans le domaine des polymères et de la plasturgie
- Centre Universitaire Normand de Chimie Organique : recherches en chimie organique et en pharmacie
- Développement de la recherche dans le domaine des matériaux

Parmi ces projets, une place de première importance est donnée :

- Au renforcement d'un pôle de recherche biologie-santé, s'articulant avec les thèmes de recherche existants (environnement, épidémiologie, biologie médicale, microbiologie alimentaire, neurobiologie, cancérologie, imagerie médicale), tels ASCLEPIOS (radiobiologie) et CYCERON (neurosciences).
- Au pôle de recherche en physique des particules, constitué autour d'équipements tels que Spiral 2. Concernant Spiral 2, un point d'étape sera fait lors de la révision à mi-parcours en vue notamment de son prolongement avec la candidature à l'équipement de nouvelle génération Eurisol.

Une intervention sur la station expérimentale du Haras du Pin sera par ailleurs réalisée par l'INRA dans le cadre du pôle prairie.

L'attractivité de la recherche est également une des priorités du Contrat de Projets. Plusieurs investissements majeurs y contribueront : la mise aux standards internationaux des laboratoires de l'école d'ingénieurs ENSICAEN pour son activité de recherche, la Maison des Sciences, la construction de la dernière tranche de l'Institut Supérieur de Biologie (ISBIO) de l'université ou encore l'extension des locaux de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) associée à la construction d'un centre de réalité virtuelle. Par ailleurs, la Région contribuera au financement du laboratoire P2 de virologie alimentaire de l'Association de Développement de la Recherche des Industries Agroalimentaires (ADRIA).

Le grand projet « renforcer le pôle d'enseignement supérieur et de recherche » fera l'objet d'une convention d'application avec les autres financeurs que l'Etat et la Région.

Renforcer le pôle d'enseignement supérieur et de recherche					
Thèmes	Programme ou projet	Montant	Etat	Région	Autres financements restant à mobiliser
<i>Grands projets structurants majeurs</i>	Reconstruction de l'UFR de médecine et création d'un pôle des formations de santé** (Faculté de médecine, restaurant Universitaire, laboratoires de recherche)	50 700 000	13 850 000	17 950 000	18 900 000
	Maison des Langues et de l'International	9 000 000	4 500 000	4 500 000	
<i>Attractivité des sites délocalisés</i>	Cherbourg (BU, ME, AMS)	4 000 000	2 590 000	500 000	910 000
	Cherbourg (hall technologique)	2 600 000	730 000	690 000	1 180 000
	Vire (2ème DUT)	4 200 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Sous-total 1		70 500 000	23 070 000	25 040 000	22 390 000
<i>Mise au standard international des campus et logements des étudiants</i>	Mise au standard international du campus de Caen	9 000 000	9 000 000		
	Réhabilitation de logements pour étudiants	18 000 000	6 060 000	1 980 000	9 960 000
	Résidence d' lfs	5 500 000	900 000	360 000	4 240 000
Sous-total 2		32 500 000	15 960 000	2 340 000	14 200 000
<i>Grands projets de recherche *</i>	Bio-imagerie, environnement et bio-vigilance	21 700 000	7 375 000	7 525 000	6 800 000
	Homme, mémoire et échanges sécurisés	9 000 000	3 270 000	3 800 000	1 930 000
	lons-matière, matériaux	18 000 000	6 530 000	5 850 000	5 620 000
Sous-total 3		48 700 000	17 175 000	17 175 000	14 350 000
<i>Attractivité de la recherche</i>	Extension et restructuration de l'ENSICAEN**	23 100 000	6 340 000	3 466 000	13 294 000
	Maison des sciences	3 000 000	1 500 000	1 500 000	
	Dernière tranche de l'ISBIO	800 000	400 000	400 000	
	Extension de la MRSH alliée à la construction d'un centre de réalité virtuelle	2 200 000	730 000	1 470 000	
Sous-total 4		29 100 000	8 970 000	6 836 000	13 294 000
Total		180 800 000	*65 175 000	51 391 000	64 234 000

*Programmes LOLF concernés : 142,150, 172, 187, 193, 194.

** phasage sur 2 CPER

Pour mémoire, Hors CPER, l'Etat interviendra à hauteur de 1 580 000 € sur le CERMN et à hauteur de 400 000 € sur la 1^{ère} tranche du hall technologique de Cherbourg.

2.2 - Favoriser l'adaptation du tissu économique régional aux évolutions des marchés et des technologies : pour une stratégie de l'innovation et de la compétitivité

Les démarches de développement de l'innovation en Basse-Normandie ont commencé à s'organiser au cours des dernières années et doivent se renforcer autour des pôles de compétitivité et des filières d'excellence.

Dans le cadre de la stratégie européenne d'innovation et d'attractivité, les partenaires conviennent de mener une stratégie globale en faveur du développement économique, technologique et de la compétitivité.

La promotion et l'accompagnement de l'innovation et de la Recherche et Développement, qui amélioreront notamment l'interface recherche/entreprise au sein des pôles structurants de recherche, constituent des priorités du Contrat de Projets.

A cet égard, deux axes seront privilégiés au sein de ce grand projet :

- **La stratégie régionale d'intelligence et de sécurité économique :**

La Basse-Normandie est une région pilote en matière d'intelligence économique depuis 1998. De nombreuses actions de sensibilisation des entreprises, de formation d'intervenants spécialisés ou encore de promotion de l'excellence technologique bas-normande ont été engagées.

Une nouvelle stratégie sera définie dès le début de l'année 2007 pour redynamiser une démarche régionale autour des enjeux :

- de sécurité économique,
- de veille et d'analyse comparative régionale pour davantage positionner la Basse-Normandie,
- d'animation et de développement des pôles de compétitivité et des filières régionales d'excellence,
- d'actions incitatives auprès des PME régionales.

- **Les pôles de compétitivité et les filières régionales d'excellence :**

Le soutien à l'ingénierie et aux actions des pôles de compétitivité et des filières régionales d'excellence constituent un enjeu partagé entre l'Etat et la Région en vue de :

- professionnaliser la gouvernance et l'animation,
- amplifier les projets de ces filières,
- assurer la visibilité à l'international des projets,
- diffuser les technologies-clés,
- promouvoir les collaborations entre entreprises ou entre entreprises et laboratoires de recherche publics, dans des démarches d'innovation génératrices de valeur ajoutée, notamment au bénéfice des PME régionales.

Seront prioritairement concernés :

- les pôles de compétitivité existants (Transactions électroniques sécurisées, MOV'EO, filière équine, logistique Seine-Normandie) et ceux en cours de labellisation (GALIMMED, Polymer Technologies,...),
- les filières structurantes : automobiles, agroalimentaires, logistique, filière nucléaire,
- les filières émergentes comme le nautisme,
- les pôles de compétence économique locaux (vallée des alliages, pôle mécanique Sud Normandie, métiers d'art...) au travers du volet territorial.

L'économie du tourisme est enfin particulièrement concernée. Région pilote au niveau du Plan Qualité Tourisme, la Normandie bénéficie - à travers « Normandie Qualité Tourisme » – du premier réseau territorial « Qualité » agréé par le ministère du tourisme. Le développement en parallèle des établissements labellisés « Tourisme et Handicap » devrait renforcer l'attractivité touristique du territoire.

Il s'agira donc de renforcer **la filière touristique** en travaillant notamment sur :

- une offre de qualité avec le Plan Qualité Tourisme,
- les parcours historiques, en particulier les Opérations Grands Sites,
- l'ancrage territorial des activités touristiques sur le littoral, les espaces ruraux et l'arrière pays,
- le droit aux vacances pour tous, en particulier le développement des établissements labellisés Tourisme et Handicap.

Favoriser l'adaptation du tissu économique régional aux évolutions des marchés et des technologies : pour une stratégie de l'innovation et de la compétitivité					
Thèmes	Programme ou projet	Montant	Etat	Région	Autres financements restant à mobiliser
<i>Stratégie de l'innovation et de la compétitivité</i>	Dispositifs régionaux d'intelligence économique	3 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Soutien aux pôles de compétitivité et aux filières industrielles	12 600 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000
Sous-total 1		15 600 000	*5 200 000	5 200 000	5 200 000
<i>Renforcement de la filière touristique</i>	Développement plan qualité tourisme	800 000	400 000	400 000	
	Parcours historique et tourisme de mémoire	600 000	300 000	300 000	
	Le littoral - espaces ruraux et arrière pays	800 000	400 000	400 000	
	Droit aux vacances pour tous	800 000	400 000	400 000	
Sous total 2		3 000 000	**1 500 000	1 500 000	
Total		18 600 000	6 700 000	6 700 000	5 200 000

* Programme LOLF concerné : 127

** Programme LOLF concerné : 223

2.3 - Accompagner les mutations économiques, démographiques et sociales

La région Basse-Normandie a connu d'importantes restructurations industrielles au cours des dernières années. Ce grand projet vise à **renforcer la formation et l'adaptation des travailleurs aux nouvelles formes de travail et d'organisation des entreprises**.

En matière de formation professionnelle, l'enjeu est d'accompagner la modernisation des secteurs économiques et des entreprises, en contribuant à la mise en place de formations répondant aux évolutions technologiques et aux besoins organisationnels. Il s'agit parallèlement, et ce dans un souci de promouvoir l'ambition éducative et l'égalité des chances, de permettre aux actifs et demandeurs d'emploi d'élever leur niveau de qualification, de s'orienter et de se former tout au long de leur vie.

L'observation et l'analyse des besoins de l'économie en matière de qualifications et de compétences, l'articulation et la complémentarité des actions des branches professionnelles, des partenaires sociaux, de l'Etat et de la Région doivent donner une réalité à l'exercice du droit à la formation, dans le but de garantir aux actifs et demandeurs d'emploi une insertion plus durable dans le tissu économique et social bas-normand.

La démarche d'accompagnement des mutations économiques, démographiques et sociales est organisée autour de plusieurs axes visant à la sécurisation des parcours professionnels tout au long de la vie :

- **Accompagnement des entreprises et des branches professionnelles confrontées à des évolutions économiques, techniques et organisationnelles dans des démarches globales de gestion des ressources humaines avec l'objectif de développer ou de consolider l'emploi.** Ces démarches intégreront notamment la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le développement et l'élévation des compétences, en particulier à l'égard des salariés les moins qualifiés ou ne maîtrisant pas les savoirs de base. Elles porteront également sur la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience, la prise en compte de l'amélioration des conditions de travail, le maintien dans l'emploi des salariés en seconde partie de carrière et le développement d'actions spécifiques en faveur de la mixité hommes-femmes. Par ailleurs, des actions de formation à la création-reprise et à la transmission d'entreprise seront encouragées. Pour l'Etat ces actions d'accompagnement seront financées dans le cadre du dispositif Engagement pour le Développement des Emplois et des Compétences (EDEC).
- **Confirmation de l'antenne bas-normande de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail**, qui sera confortée dans ses missions d'analyse (ressources humaines des entreprises, diffusion des bonnes pratiques,

accompagnement du changement des organisations, amélioration des conditions de travail, appui au dialogue social). L'objectif de transformation de cette antenne en association régionale sera poursuivi avec les partenaires sociaux.

- **Veille et observation des ressources sur l'emploi et les métiers** : renforcement de l'outil Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (ERREFOM de Basse-Normandie) pour coordonner les travaux d'analyse de l'évolution des compétences et des qualifications en relation avec les actions des branches professionnelles, et la réalisation de diagnostics sectoriels ou territoriaux en matière d'emploi–formation.
- **Animation du réseau des opérateurs** : développement des politiques de rapprochement entre formation et emploi et appui aux initiatives territoriales de revitalisation, en renforçant la coordination des outils d'information et de promotion sur les métiers et les formations, notamment scientifiques, à l'image de ce qui est envisagé sur le site du Haras du Pin. Il faudra s'appuyer notamment sur les actions du CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse) – Atoustages, du CARIF (Centre régional d'information sur les métiers), de la plate-forme régionale d'information et d'orientation sur les métiers et les formations (PRISME) ou encore sur la mise en place d'un forum régional des métiers et de la formation par exemple.
- **Articulation des politiques des branches et des secteurs professionnels avec les politiques publiques « emploi-formation »** au plan régional comme au plan territorial.
- **Investissements de l'AFPA en Basse-Normandie** avec l'objectif de maintenir et/ou d'améliorer le patrimoine immobilier.
- **Anticipation des besoins des territoires et adaptation des outils locaux** : développement de diagnostics, de travaux de veille économique, d'études prospectives afin de favoriser la mobilisation des acteurs de la formation, des entreprises et la création ou le maintien d'activité sur le territoire. La contractualisation de l'Etat portera sur des actions réalisées par les Maisons de l'Emploi et de la Formation, en particulier dans les bassins d'emploi affectés par des mutations industrielles ou sur les zones urbaines sensibles,
- **Diffusion de l'usage des outils numériques** pour un accès de tous à la Formation Ouverte et à Distance (FOAD).

Accompagner les mutations économiques, démographiques et sociales					
Thèmes	Programme ou projet	Montant	Etat	Région	Autres financements restant à mobiliser
<i>Accompagnement des entreprises</i>	Accompagner les entreprises et création-reprise ou transmission d'entreprises	11 628 000	4 758 000	2 850 000	4 020 000
Sous total 1		11 628 000	*4 758 000	2 850 000	3 804 000
<i>formation tout au long de la vie</i>	Informer, orienter et observer les évolutions des compétences, des emplois et des métiers	11 620 000	3 850 000	3 750 000	4 020 000
	Diffuser un outil numérique accessible à tous	4 310 000	-	2 800 000	1 510 000
	Investissements AFPA	1 092 000	1 092 000	-	-
Sous total 2		17 022 000	*4 942 000	6 550 000	5 530 000
<i>cohésion sociale</i>	Maisons de l'emploi et de la formation	1 800 000	1 200 000	-	600 000
	Employer les publics en difficultés et accompagner dans la réalisation de parcours d'insertion	2 250 000	-	1 500 000	750 000
Sous-total 3		4 050 000	**1 200 000	1 500 000	1 350 000
Total		32 700 000	10 900 000	10 900 000	10 900 000

* Programme LOLF concernés : 103

** Programme LOLF concernés : 102

III – LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 – Soutenir les filières agricoles et agroalimentaires

Ce soutien devra accompagner d'une part les mutations du monde agricole (agriculture, forêt,...) et de la pêche, qu'elles soient techniques, économiques, environnementales ou sociétales et qu'elles proviennent de contraintes internationales (Organisation Mondiale du Commerce -OMC-,...), communautaires (Politique Agricole Commune -PAC-...) ou nationales et, d'autre part, la modernisation des filières agro-alimentaires, notamment celle des produits de la mer.

Les actions mises en oeuvre visent à renforcer la compétitivité de ces secteurs mais aussi à maintenir leur rôle structurant dans l'aménagement territorial, tout en répondant aux défis du développement durable en Basse-Normandie. Une cohérence sera recherchée avec la mise en oeuvre des fonds communautaires (FEADER, FEDER, FSE, FEP, objectif 3).

Le projet proposé a pour objectif de promouvoir des exploitations pérennes, efficaces dans leur fonctionnement, respectueuses de l'environnement mais aussi de moderniser les entreprises et leur garantir un approvisionnement de qualité en recherchant systématiquement l'augmentation de la valeur ajoutée sur le territoire régional.

Il se déclinera autour de huit axes :

- **Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), avec l'appui technique correspondant**

La mise en place du plan de modernisation des bâtiments d'élevage vise à conforter les exploitations sur le plan économique, et à améliorer la prise en compte de l'environnement ainsi que les conditions de travail (rénovation, extension de bâtiment existant, construction neuve, aménagements...).

- **Plan Végétal Environnement (PVE), y compris l'expérimentation**

Ce plan d'aides aux investissements pour le secteur végétal en faveur de l'environnement est orienté à la fois vers une problématique environnementale et vers une modernisation des entreprises. Les investissements sont ciblés prioritairement sur la lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires sur des territoires à enjeux déjà définis.

- **Soutien à la filière équine**

Cette filière a su se mobiliser pour obtenir la labellisation d'un pôle de compétitivité. Il lui appartient de valoriser cet atout et de tirer parti de l'importance et de la qualité de sa production aux niveaux national et international. L'État et la Région entendent renforcer l'élevage équin normand et valoriser ses produits et son image. Ils interviendront en soutien à l'organisation de la filière et en accompagnement d'actions collectives s'appuyant notamment sur le site du Haras du Pin : démarche qualité (adhésion à des bonnes pratiques), adaptation à l'emploi, développement économique (référentiels, outils d'aide à la décision,...).

- **Valorisation de l'élevage et des petites filières régionales**

Valorisation de l'élevage

L'Etat et la Région apporteront leur appui sur les thématiques suivantes :

- Amélioration des pratiques d'élevage pour garantir la sécurité alimentaire et sanitaire et répondre aux attentes sociétales (appui à la mise en œuvre du « paquet Hygiène » en début de programme, lutte contre les maladies à forte incidence économique...),
- Conditions d'exercice du métier d'éleveur et attractivité de ce métier,
- Conseil technique et/ou outils d'aide à la décision aux éleveurs,
- Segmentation des marchés.

Une part substantielle des crédits de l'Etat sera consacrée aux deux premières thématiques.

Valorisation des petites filières régionales (cidre, légumes, horticulture)

L'Etat et la Région apporteront leur appui sur les thématiques suivantes :

- Recherche appliquée et expérimentation (conduites respectueuses de l'environnement, qualité, ...),
- Développement de la valeur ajoutée (démarches collectives, ...),
- Amélioration ou maîtrise de la qualité (investissements).-

- ***Politiques innovantes en matière d'installation des jeunes agriculteurs***

L'objectif régional est d'installer sur l'ensemble du territoire, de jeunes agriculteurs sur des exploitations pérennes et vivables humainement et favoriser ainsi le renouvellement des générations. Conjuguant les aides à l'installation avec les aides au départ, les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du contrat de projets en faveur de l'installation (hors dotation aux jeunes agriculteurs et prêts bonifiés) de nouveaux chefs d'exploitation agricole, venus notamment hors du cadre familial ou issus de milieu urbain, s'inscriront prioritairement dans une approche territoriale. Celle-ci s'attachera à maintenir ou à constituer, en vue de l'installation, des exploitations transmissibles, mises aux normes et modernisées, au sein desquelles la diversification des activités et l'adaptation aux caractéristiques spécifiques des territoires ruraux seront encouragées.

- ***Filière forêt-bois (volet territorial)***

Le soutien à la forêt et à la compétitivité de la filière bois, dans un objectif économique, de développement durable et de lutte contre le changement climatique, vise à mobiliser la ressource bois (mécanisation forestière, soutien aux entrepreneurs de travaux forestiers), soutenir le plan chablis (reconstitution du potentiel forestier) et les investissements en forêt (boisement, reboisement, documents de gestion forestière durable, desserte forestière), favoriser l'utilisation du bois matériau (investissements des scieries, notamment investissements immatériels et ceux améliorant la valorisation du bois) ainsi que du bois énergie (chauffage, cogénération,...). Ces différentes mesures seront accompagnées par ailleurs d'actions d'animation et de promotion.

- ***Conforter les secteurs de la pêche et des cultures marines***

Pour leur permettre de répondre aux nouveaux défis (raréfaction des matières premières et des ressources) qui imposent une gestion optimale des ressources et des produits, l'Etat et la Région contribueront aux investissements productifs des entreprises (à l'exclusion des opérations précédemment éligibles à la prime d'orientation agricole (POA), aux équipements d'intérêt collectif, à l'appui technique et également à la valorisation et la promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture. En complément, l'appui scientifique de l'IFREMER fera l'objet d'une convention spécifique avec le Conseil Régional.

- ***Industries agro-alimentaires***

L'industrie agro-alimentaire est le premier secteur industriel de Basse-Normandie. Le soutien à cette filière visera à renforcer la compétitivité des entreprises dans le cadre du développement durable. Au-delà des aides à la modernisation, l'appui apporté aura pour objectif de développer la valeur ajoutée, de renforcer la qualité des produits, d'améliorer le fonctionnement qualitatif des outils

de transformation, de privilégier les processus techniques respectueux de l'environnement ou encore d'améliorer les conditions de travail des salariés.

Les actions faisant appel à la recherche et à l'innovation sont soutenues dans le cadre des programmes précisés au chapitre 2-1 « Enseignement Supérieur et Recherche ». La contribution du ministère de l'agriculture (programme 142) sera mise en œuvre dans l'axe 2.2 .

Le grand projet « Soutenir les filières agricoles et agro-alimentaires » fera l'objet d'une convention d'application avec les autres financeurs que l'Etat et la Région.

Soutenir les filières agricoles et agro-alimentaires					
Thèmes	Programme ou projet	Montant	Etat	Région	Autres financements restant à mobiliser
<i>Modernisation des exploitations</i>	PMBE	22 519 000	17 019 000	5 500 000	
	PVE	4 500 000	3 000 000	1 500 000	
<i>Filières</i>	Cheval	3 920 000	1 960 000	1 960 000	
	Appui aux filières animales, végétales, cidre, etc ...	20 773 000	*7 961 000	**5 900 000	
	Valorisation de la production (politique de qualité)			6 912 000	
	Aides aux investissements dans les IAA	9 000 000		9 000 000	
<i>Installation</i>	Installation	10 000 000	5 000 000	5 000 000	
<i>Forêt</i>	Compétitivité de la filière bois	2 496 000	1 264 000	832 000	
	Plan. chablis		400 000		
<i>Pêche et conchyliculture</i>	Pêche et cultures marines	4 980 000	1 790 000	1 790 000	1 400 000
Total		78 188 000	***38 394 000	38 394 000	1 400 000

* 2/3 filières animales, 1/3 filières végétales

** 1/2 filières animales 1/2 filières végétales,

***Programmes LOLF concernés : 149,154,227

3.2 – Maîtriser l'énergie et les risques naturels et préserver la biodiversité

Compte tenu des caractéristiques (atouts et faiblesses) de la région en matière environnementale, ce grand projet vise à mettre l'accent sur trois priorités :

- **La mise en œuvre d'un Plan Climat régional et de Plans Climats locaux**, susceptibles d'être intégrés dans le volet territorial du Contrat de Projets, incluant un programme de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur l'ensemble des secteurs notamment du bâtiment, des transports et de l'industrie ... Cette action sera inscrite dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME sur la période 2007-2013. Il s'agira en particulier de favoriser les économies d'énergie dans le secteur de la construction, et de développer les énergies renouvelables, en confortant en priorité la filière bois-énergie, notamment par le développement des réseaux de chaleur au bois dans les petites collectivités.
- **La maîtrise des risques naturels d'inondation et d'érosion** plus particulièrement sensibles dans la région. La prévention du risque inondation sera privilégiée. La préservation du littoral pourra également être prise en compte au regard de l'érosion marine et des mouvements de terrain.
- **La poursuite du maillage du réseau régional des espaces naturels terrestres et marins**. Les actions envisagées sont les suivantes : soutien à l'acquisition et à l'organisation des connaissances en matière de biodiversité (compatible avec le Système National d'Information sur la Nature et les Paysages) et le soutien à l'élaboration, à l'animation et à la mise en œuvre de plans de gestion et de Documents d'Objectifs (DOCOB) de Natura 2000. Ces actions seront conduites en cohérence avec la stratégie nationale et la stratégie de la Région en faveur de la biodiversité. Cette démarche s'appuiera sur un partenariat avec le Conservatoire botanique national du massif armoricain, dans le cadre d'une dynamique interrégionale mais aussi avec les organismes scientifiques, naturalistes, de gestion des espaces naturels.
- **L'appui aux actions contribuant à la préservation et à la mise en valeur de la biodiversité des milieux aquatiques et humides** et poursuivant les objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau. On accompagnera ainsi les projets de restauration de cours d'eau à l'échelle cohérente des bassins versants, en favorisant notamment les démarches de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les actions de préservation de la ressource en eau. A cette fin, il sera établi une convention particulière avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans le cadre d'une convention plus large sur les thématiques de l'eau entre la Région et l'Agence.

- Par ailleurs l'Etat et la Région accorderont un soutien aux Parcs naturels régionaux en matière d'ingénierie mais également pour la mise en œuvre de leur charte dans le cadre des projets retenus au titre du présent Contrat de Projets. Au delà du domaine particulier de la protection et de la valorisation des ressources naturelles et des milieux, les projets des Parcs naturels régionaux ont vocation à être éligibles au volet territorial du Contrat de Projets Etat/Région.

Le grand projet « Maîtriser l'énergie et les risques naturels et préserver la biodiversité » fera l'objet d'une convention d'application avec les autres financeurs que l'Etat et la Région.

Maîtriser l'énergie et les risques naturels et préserver la biodiversité					
Thèmes	Programme ou projet	Montant	Etat	Région	Autres financements restant à mobiliser
<i>Lutter contre le réchauffement climatique et les risques</i>	Plan climat Régional	43 000 000	*12 000 000	14 000 000	**17 000 000
	Risques naturels	9 000 000	***3 000 000	3 000 000	3 000 000
Sous total 1		52 000 000	15 000 000	17 000 000	*20 000 000
<i>Préserver les ressources naturelles et les milieux</i>	Eau	20 000 000	****10 000 000	10 000 000	
	Milieux naturels, biodiversité, paysages	6 165 000	***2 230 000	1 700 000	2 235 000
	Conservatoire botanique	****350 000	****	350 000	
Sous total 2		26 515 000	12 230 000	12 050 000	
<i>Parcs naturels régionaux</i>		4 980 000	***2 400 000	2 580 000	
Total		83 495 000	29 630 000	31 630 000	22 235 000

* Ademe

** dont 2 M€ de l'ADEME

*** Programme LOLF : 153,181

**** Agences de l'Eau

***** pour mémoire : contribution de l'Etat au CBN de Brest figure dans un BOP géré par le Préfet de Région Bretagne

3.2 – Participer aux Plans Seine et Loire (Volet Interrégional)

Les actions relatives au Plan Loire et au Plan Seine seront abordées dans le cadre de conventions interrégionales spécifiques qui s'inscriront dans une logique de bassin.

Le plan Loire s'inscrit dans une stratégie qui privilégie la réduction des vulnérabilités du bassin du dernier fleuve sauvage d'Europe (inondations, sécheresse, espaces et espèces patrimoniales, continuités spatiales et fonctionnelles) dans un objectif de développement durable en renforçant les solidarités, la compétitivité et l'attractivité des territoires.

La Basse-Normandie est concernée essentiellement par des actions touchant à la préservation de l'eau, des espaces et des espèces remarquables et la mise en valeur du patrimoine (paysages, tourisme, culture, sports,...), lesquelles sont susceptibles d'être portées dans l'Orne, en particulier par les deux Parcs naturels régionaux du Perche et Normandie-Maine.

Le plan Seine concerne, dans son volet environnemental, l'intégralité du bassin hydrographique de la Seine, de l'amont jusqu'à l'estuaire, auquel une attention particulière est portée. L'expérience accumulée dans le cadre du Plan de Gestion Global de l'Estuaire et des travaux menés par le GIP Seine Aval montre la complexité des systèmes en jeu, l'importance des moyens à développer mais aussi l'intérêt d'inscrire dans la durée la production, la transmission et le partage des connaissances. L'Etat et la Région :

- Engageront des projets de recherche dans les domaines d'action du plan « Seine », en particulier pour améliorer la qualité des milieux naturels et aquatiques,
- Analyseront les effets des aménagements des berges sur la qualité des milieux aquatiques,
- Analyseront les effets du changement climatique sur les dynamiques du bassin,
- Mettront en réseau les structures de recherche du bassin, développeront des outils partagés et mettront en commun les études,
- Appuieront les opérations de prévention des inondations dans les bassins débouchant dans l'estuaire.

IV - L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE REGIONALE

4.1 - Favoriser l'accessibilité ferroviaire et portuaire

Afin de favoriser l'ouverture européenne de la Basse-Normandie et de répondre au défi du développement durable grâce au développement de l'intermodalité, **l'amélioration des liaisons terrestres et maritimes** est capitale.

La modernisation des dessertes ferroviaires, qui relie la région à l'Île de France et le raccordement de la Basse-Normandie au réseau à grande vitesse, constituent un objectif majeur. Ils doivent permettre le développement de l'activité touristique et contribuer au renforcement de l'attractivité économique. La mise à niveau des voies qui ouvrent la Basse-Normandie aux régions voisines demeure un objectif important, même si elle concerne des portions du réseau situées hors des limites de la région. La modernisation du réseau ferroviaire de la Basse-Normandie apparaît également comme une nécessité pour améliorer le service aux usagers, l'état actuel des voies ferrées ne permettant pas au matériel roulant d'apporter la vitesse et le confort pour lesquels il est conçu.

Parmi les opérations qui s'inscrivent dans ce grand projet devront notamment être pris en compte :

- Le projet de **Liaison Rapide Normandie Vallée de Seine (LRNVS) qui fera l'objet d'un grand projet national** avec un financement hors enveloppe CPER du Conseil régional de Basse-Normandie compte tenu de son impact sur les trois régions de Haute-Normandie, de Basse-Normandie et d'Île-de-France,
- La desserte de la baie du Mont Saint-Michel, qui revêt un caractère prioritaire dans la mesure où elle permettra d'offrir une alternative à la voiture pour accéder au grand site touristique du Mont-Saint-Michel, et notamment la modernisation du tronçon Pontorson-Dol-de-Bretagne en coordination avec la Bretagne et des tronçons Folligny-Avranches et Avranches-Pontorson,
- La modernisation des liaisons Caen-Le Mans et Caen-Rouen (en liaison avec la Région Haute-Normandie),
- La modernisation de Paris-Granville.

En outre, les études concernant un nouveau franchissement de la Seine devront être lancées.

Enfin, un soutien sera apporté au **domaine portuaire**. En raison de son positionnement géographique, la Basse-Normandie est au cœur des enjeux maritimes européens. Elle dispose en effet d'importantes infrastructures portuaires qui peuvent constituer une véritable porte d'entrée maritime vers l'Europe.

Pour tirer partie du développement de Port 2000 et des préconisations de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine, Il convient de mettre en œuvre un programme de modernisation et de développement de l'intermodalité du port de Honfleur et des ports régionaux gérés par le syndicat mixte portuaire (regroupant le Conseil Régional de Basse-Normandie et les deux Départements du Calvados et de la Manche).

Ces programmes seront réalisés dans le cadre des financements du CPER ainsi que, hors CPER, sur des crédits spécifiques.

En ce qui concerne l'entretien et la préservation de la digue du large à Cherbourg, ouvrage qui reste propriété de l'Etat mais qui contribue étroitement à la protection du port de commerce transféré, ils seront assurés, hors enveloppe du contrat de projets. Les crédits mis à disposition chaque année par le ministère des Transports seront transférés au ministère de la Défense à cette fin.

Le grand projet « favoriser l'accessibilité ferroviaire et portuaire » fera l'objet d'une convention d'application avec les autres financeurs que l'Etat et la Région.

Favoriser l'accessibilité ferroviaire et portuaire					
Thèmes	Programme ou projet	Montant	Etat	Région	Autres financements restant à mobiliser
<i>Desserte de la Baie du Mont Saint-Michel</i>	Folligny-Avranches	18 527 000	-	*12 017 000	3 630 000
	Avranches-Pontorson	51 500 000	16 180 000	25 020 000	10 300 000
	Modernisation Pontorson-Dol de Bretagne	17 500 000	7 000 000	7 000 000	3 500 000
Sous-total 1		87 527 000	23 180 000	44 037 000	17 430 000
<i>Amélioration des performances Caen-Le Mans</i>	Régénération Surdon-Alençon	16 900 000	6 760 000	6 760 000	3 380 000
	BAPR et reprises de postes sur Surdon- Alençon	22 500 000	9 000 000	9 000 000	4 500 000
	Etude AVP modernisation Surdon-Alençon-Le Mans	1 500 000	600 000	600 000	300 000
Sous-total 2		40 900 000	16 360 000	16 360 000	8 180 000
<i>Améliorations Caen-Rouen</i>	Régénération et études de modernisation Serquigny-Oissel	2 400 000	960 000	960 000	480 000
<i>Paris-Granville</i>	Modernisation études et travaux	9 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
Sous total 3		11 400 000	4 960 000	4 960 000	1 480 000
<i>Equipements portuaires</i>	Programme à définir (dont intermodalité sur le port de Honfleur)	4 000 000	2 000 000	2 000 000	
Total hors volet portuaire		143 827 000	**46 500 000	67 357 000	27 090 000

* La Région contribuera à cette opération hors CPER à hauteur de 2 880 000 € supplémentaire

** Programme LOLF concerné : 226

Sur les équipements portuaires, la dotation du CPER de 4 M€ financée à parité par l'Etat et la Région est abondée hors CPER d'une enveloppe de 8 M€ en provenance du FEDER (3 M€), du FNADT (1 M€) et de la Région (4 M€) permettant d'assurer la modernisation des ports régionaux portés par le Syndicat Mixte portuaire et le développement de l'intermodalité des plates-formes concernées.

4.2 – Accompagner les grands projets culturels et sportifs

L'axe culturel de ce grand projet vise d'une part à doter la région Basse-Normandie d'équipements culturels structurants aujourd'hui manquants et, d'autre part, à renforcer l'attractivité de l'agglomération caennaise. Il comportera les opérations suivantes :

- Un Pôle régional d'art contemporain dans l'agglomération de Caen,
- Un grand projet de développement de la lecture publique en Basse-Normandie comprenant notamment une bibliothèque / médiathèque à vocation régionale qui viendra compléter la poursuite de l'effort commun de l'Etat et de la Région en faveur de la lecture publique,
- La fin des travaux de restauration et d'aménagement des locaux mis à disposition de l'Institut Mémoire de l'Edition Contemporaine (IMEC) au sein de l'Abbaye d'Ardenne, sachant que la fin de l'extension des magasins sera financée sous réserve des résultats d'une étude complémentaire.

De plus, il permettra de renforcer la présence ou la qualité des équipements culturels d'autres villes de la région, notamment le musée Baron Gérard à Bayeux, la salle de spectacles d'Argentan et le théâtre de Cherbourg.

Par ailleurs, pour mémoire, seront traités à côté du CPER, les financements liés au château de Falaise et au château de Caen.

Enfin, en matière d'infrastructures sportives, l'Etat confirme son soutien à une nouvelle candidature de la région à l'organisation des Jeux mondiaux équestres de 2014. Dans cette perspective, la réalisation du grand stade équestre nécessaire à la réussite de l'événement et au développement des activités sera mise à l'étude.

Le grand projet « Accompagner les grands projets culturels et sportifs » fera l'objet d'une convention d'application avec les autres financeurs que l'Etat et la Région.

Accompagner les grands projets culturels					
Thèmes	Programme ou projet	Montant	Etat	Région	Autres financements restant à mobiliser
<i>Renforcer l'aménagement culturel du territoire</i>	Pôle régional d'art contemporain	25 200 000	6 600 000	18 600 000	
	Réseau de lecture publique Caen la Mer dont BMVR	30 000 000	15 500 000	3 400 000	11 100 000
	IMEC	3 000 000	1 500 000 *	1 500 000*	
	Musée Baron Gérard	6 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
	Salle de spectacle d'Argentan	6 250 000	1 000 000	2 000 000	3 250 000
	Théâtre de Cherbourg	2 550 000	600 000	600 000	1 350 000
	Château de Falaise	5 100 000	**	**	4 100 000
	Château de Caen	16 000 000	**	**	16 000 000
Total		94 100 000	***26 200 000	27 100 000	39 800 000

* Une deuxième tranche de l'extension de l'IMEC sera mise à l'étude et pourrait faire l'objet d'un financement à parité entre l'Etat et la Région à hauteur de 1 500 000 € chacun.

** Pour mémoire, l'Etat financera hors CPER, 1 900 000 € sur le château de falaise, 1 000 000 € sur le château de Caen. La Région financera également, hors CPER, le château de Falaise (1 000 000 €) et le Château de Caen (1 000 000 €)

***Programme LOLF et autres financements concernés : 175,131, CNDS (en fonction du succès de la candidature) 122 (DGD bibliothèques).

4.3 – Développer un volet territorial s'appuyant sur les chartes des Pays et des Parcs naturels régionaux et les projets d'Agglomérations

Ce volet territorial a vocation à permettre aux dynamiques territoriales de bénéficier des moyens de leur développement et des outils d'animation nécessaires à la conduite des projets portés par les différents acteurs locaux bas-normands.

L'Etat et la Région proposent une nouvelle génération de conventions territoriales sur la période 2007-2013 aux 13 pays (dont le pays Sud Calvados qui devrait être reconnu début 2007), 5 agglomérations (Caen, Cherbourg, Flers, Alençon, Saint Lô) et 3 parcs naturels régionaux qui structurent son territoire.

Ces conventions porteront sur l'**ingénierie territoriale** nécessaire à l'animation du projet de territoire (pour les pays uniquement et, pour ce qui concerne l'Etat, dans le cadre fixé par la circulaire de la DIACT du 23 janvier 2007, dès lors que l'ingénierie se rattache à ses thématiques prioritaires pendant la durée du contrat de projets), et sur l'accompagnement du **programme d'actions** traduisant concrètement à la fois la charte du territoire et la déclinaison locale du SRADT (pour les pays, les PNR et les agglomérations).

Afin de cibler ce programme d'action, une « boîte à outils » méthodologique est proposée comme base unique pour le volet territorial du CPER (financé selon les actions par l'Etat et/ou la Région et complétée par les fonds structurels européens). Par ailleurs les crédits de droit commun de l'Etat et de la Région pourront, hors enveloppe CPER, être mobilisés pour venir financer certaines actions.

« La boîte à outils » regroupe les thématiques finançables selon les priorités de l'Etat et de la Région comme suit :

7) **Domaine « aménagement et environnement » :**

- La numérisation des territoires par le développement de différentes thématiques listées ci-après. Ces actions sont à inclure dans une dynamique d'aménagement numérique du territoire à l'intérieur de projets territoriaux plus larges et en rapport étroit avec les actions de niveau régional. 4 thèmes seront développés :
 - o Information numérisée accessible par tous, disponible partout et valorisée

- Zones d'activités numériques multiservices, mise en réseau et câblage des zones d'activités, plate-forme de services aux entreprises,
 - Formation et maîtrise de l'outil numérique
 - Télésanté
- le soutien aux actions des trois parcs naturels régionaux en dehors du domaine particulier de la protection et de la valorisation des ressources naturelles et des milieux qui relèvent du volet environnemental. **Crédits « Etat » et « Région ».**
 - le soutien au développement des villes moyennes de la région, dans le cadre de conventions de territoires avec les pays. **Crédits « Etat » et « Région ».**
 - le soutien à l'ingénierie de projet (études) pour permettre aux grandes aires urbaines d'atteindre à un niveau d'excellence européen : cette action a pour but d'accompagner, dès lors qu'ils seront formalisés, les projets de la Métropole Normande ainsi qu'à conforter l'ingénierie indispensable à leur élaboration. **Crédits « Etat » et « Région ».**
 - Interventions foncières en lien avec l'EPFN, en milieu urbain (friches, projets d'aménagement urbain,...) comme en milieu rural (aménagements de bourgs ou actions à caractère environnemental). **Crédits « Région ».**
 - Accessibilité des gares et articulation en terme d'inter-modalité (interface avec les aménagements urbains), vélo-routes et voies vertes, boucles locales, pistes cyclables (voir schéma régional et charte arrêtés en septembre 2006). **Crédits « Région ».**
 - Agendas 21 locaux, plans climats territoriaux, plan local biodiversité. **Crédits « Région » et Crédits « Etat » (de droit commun hors CPER).**
 - Approche environnementale de l'urbanisme (AEU) dans les schémas de cohérence territoriale (ScoT) et démarche de « gestion intégrée des zones côtières » à l'échelle de la façade maritime du pays ou du PNR et conduisant à recadrer les différentes interventions sectorielles sur le littoral concerné. **Crédits « Région » et Crédits « Etat » (de droit commun hors CPER).**

Domaine développement économique :

- le soutien à la forêt et à la compétitivité de la filière bois, dans un objectif économique et de développement durable : ce projet vise à mobiliser la ressource bois, soutenir le plan chablis et les investissements forestiers, à favoriser l'utilisation du bois matériau (habitat, et biomatériaux,...) ainsi que du bois énergie (chauffage, cogénération,...). **Crédits « Région » et crédits « Etat » + (crédits « Etat » de droit commun hors CPER).**
- Définition et mise en œuvre d'un projet territorial pour l'agriculture et la forêt. **Crédits « Région ».**
- Reconversion des territoires en crise (contrats de site). **Crédits « Région ».**
- Actions collectives menées dans le cadre des Opérations Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services conformément au plan régional de redynamisation. **Crédits « Région ».**
- Programmes d'action touristique : mise en œuvre d'une stratégie territoriale à l'échelle des pays et PNR déclinée par les acteurs locaux (OTSI, pays d'accueil touristique, pays d'art et d'histoire, associations, entreprises...). **Crédits « Région ».**
- Développement des filières locales et savoir-faire dans les territoires (pôles d'excellence, pôles métiers d'art, animation et mise en réseau des TPE...). **Crédits « Région ».**
- Actions conduites avec l'enseignement supérieur et les organismes de recherche pour l'innovation territoriale (études action, recherche appliquée, plates-formes technologiques associant entreprises/enseignement/recherche...). **Crédits « Région ».**

Volet « services à la population » :

- l'accompagnement des initiatives des territoires en faveur de l'accessibilité et de la modernisation des services au public. **Crédits « Etat ».**
- Actions relevant de la solidarité urbaine, dans une optique de développement et d'inclusion économique et sociale. **Crédits « Région ».**
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat. **Crédits « Région » et Crédits « Etat » (de droit commun hors CPER)**
- Services à la population en faveur de catégories de population cibles, notamment petite enfance et jeunesse, ou dans les domaines de la santé, notamment en matière de démographie médicale, voire dans d'autres champs (transport à la demande, commerce de proximité, services publics...) sous réserve de s'inscrire dans une stratégie explicite du territoire en faveur des services à la population ou de l'accueil de nouvelles population ; Equipements ou actions inscrits dans le projet d'aménagement culturel, sportif et de loisirs du territoire (déclinaison thématique de la charte). **Crédits « Région » et Crédits « Etat » (de droit commun hors CPER)**

Il serait souhaitable d'harmoniser les différentes contractualisations territoriales, que celles-ci émanent de l'Etat et de la Région ou des Départements, afin de simplifier les démarches des porteurs de projets et donc de favoriser le développement des territoires.

Le grand projet « Développer un volet territorial s'appuyant sur les chartes des Pays et des Parcs naturels régionaux et les projets d'Agglomérations » fera l'objet d'une convention d'application avec les autres financeurs que l'Etat et la Région.

Développer un volet territorial s'appuyant sur les chartes des Pays et des Parcs naturels régionaux et les projets d'Agglomérations				
Programme ou projet	Montant	Etat	Région	Autres financements restant à mobiliser
Programmes et actions inscrites dans les contrats de territoire	79 000 000	28 440 000	28 440 000	22 120 000
Soutien à l'Ingénierie territoriale	21 000 000	7 560 000	7 560 000	5 880 000
Total	100 000 000	*36 000 000	36 000 000	28 000 000

*Programmes LOLF : 112 aménagement du territoire (FNADT)

4.4. Améliorer les services aux personnes âgées et handicapées

Le vieillissement de la population constitue une problématique majeure pour la Basse-Normandie. De la même manière, les besoins à satisfaire dans le domaine du handicap restent très importants.

La modernisation et le développement des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées, par la reconversion de structures hospitalières existantes et l'adaptation des structures spécialisées sont donc ressentis comme des objectifs prioritaires devant intégrer une nécessité de proximité à l'égard des populations concernées et de leurs familles et par conséquent une répartition équilibrée sur le territoire.

Le grand projet « Améliorer les services liés aux personnes âgées et handicapées » fera l'objet d'une convention d'application avec les autres financeurs que l'Etat et la Région.

Améliorer les services liés aux personnes âgées et handicapées				
Programme ou projet	Montant	Etat	Région	Départements
Rénovation des établissements pour personnes âgées et handicapées	15 946 000	7 973 000		7 973 000
Total	15 946 000	*7 973 000		7 973 000

**Programmes LOLF :157 Handicap et dépendances*

V – Dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

La mise en œuvre du Contrat de Projets Etat-Région requiert une grande efficacité, un suivi rigoureux et un processus régulier d'évaluation. Atteindre les objectifs du Contrat de Projets Etat-Région nécessite une approche et une vision d'ensemble qui s'appuient sur les travaux qui seront conduits dans chacun des grands projets comme dans le volet territorial.

La responsabilité de cette démarche est partagée par l'Etat et par la Région comme par l'ensemble des signataires qui se proposent de s'organiser et d'agir dans la plus grande concertation.

5.1 – Dispositions générales :

Une **instance de suivi et d'évaluation**, chargée de la supervision d'ensemble du Contrat de Projets Etat-Région, est constituée. Elle est coprésidée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

Elle réunit les Présidents des Conseils généraux, les Préfets de département, le Conseil Economique et Social Régional, un représentant des établissements publics nationaux qui participent au financement du Contrats de projets Etat-Région, les responsables des groupes de pilotage ainsi que le trésorier payeur général.

Réunie une fois par an,

- Elle fait le point sur l'avancement du Contrat de Projets Etat-Région à partir du bilan annuel commun établi par les services de la Préfecture de région et ceux du Conseil régional. Ce bilan annuel commun doit permettre le suivi des engagements financiers des signataires du Contrat de Projets Etat-Région et de mesurer l'avancement des opérations,
- Elle décide après consultation du groupe technique de coordination, de la publicité éventuelle à donner aux travaux d'évaluation,
- Elle définit le programme d'évaluation et en recueille les conclusions de manière à atteindre les objectifs du Contrat de Projets Etat-Région,
- Elle veille à la cohérence des actions conduites dans chaque grand projet et dans le volet territorial.

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général des services de la Région assurent conjointement le **secrétariat technique** de cette instance de suivi et d'évaluation. Ils constituent également le **groupe technique de coordination** dont la composition est définie dans la convention d'application qui assure le suivi régulier des opérations.

Pour chaque grand projet comme pour le volet territorial, un **groupe de pilotage** coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, ou leurs représentants, est constitué. Sa composition, précisée dans la convention d'application, réunit l'ensemble des partenaires financiers concernés.

Réuni au moins une fois par an, le groupe de pilotage assure le suivi et la cohérence du grand projet ou du volet territorial. Il établit pour l'instance de suivi et d'évaluation un bilan de l'avancement du grand projet ou du volet territorial et propose toute disposition de nature à améliorer leur efficacité. Il fournit tous les éléments d'information au groupe technique de coordination.

5.2 – Modalités de gestion et de suivi du Contrat de Projets Etat-Région

Chaque grand projet ainsi que le volet territorial, fait l'objet d'une convention d'application qui, lorsque cela est nécessaire, définit les modalités de sélection des opérations.

Le cas échéant, certaines opérations, à l'intérieur des grands projets ou du volet territorial, donnent lieu à une convention spécifique d'application.

L'Etat envisage d'utiliser le logiciel **PRESAGE**, mis à disposition par la DIACT, pour assurer le suivi de la totalité du Contrat de Projets Etat-Région comme au niveau de chaque opération. Pour sa part la Région étudiera, en cohérence avec les autres Régions, la possibilité d'assurer ce suivi selon ces modalités en articulation avec ses propres moyens de gestion financière.

Pour garantir une affectation optimale des crédits prévus par le Contrat de Projets Etat-Région, les principes de gestion suivants seront mis en œuvre dans les différentes conventions d'application :

- dès 2007, puis chaque année suivante, sera établie **une programmation prévisionnelle sur 3 ans des crédits** à partir des opérations retenues,
- un examen des **opérations** figurant dans cette programmation sera conduit chaque année. Lorsque le montant engagé pour certaines opérations sera inférieur à **10 % de la programmation prévue des crédits pour les 18 derniers mois**, il sera proposé le retrait de l'opération et/ou son remplacement,

- Les autorisations d'engagement ou de programme mises en place par l'Etat et la Région pour contribuer à des opérations du CPER et **qui ne pourraient être engagées** faute de préparation suffisante des dossiers correspondants **seront soustraites chaque année du montant total des engagements du programme considéré.**

5.3 – Modalités d'évaluation

Les objectifs de l'évaluation :

Elle vise à améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du Contrat de Projets Etat-Région, au regard des objectifs fixés au niveau européen, national et régional ainsi que des caractéristiques et des enjeux du territoire régional.

Elle doit être mise en regard de la situation initiale du territoire régional définie par le diagnostic territorial commun au Contrat de Projets Etat-Région et aux programmes opérationnels européens. Sur cette base, une évaluation environnementale sera réalisée à compter de la signature du Contrat de Projets et fera l'objet d'un suivi régulier tout au long du contrat. De même, le principe de neutralité carbone impose d'évaluer a priori l'émission des gaz à effet de serre. Il fera également l'objet d'un suivi régulier.

Le Champ de l'évaluation :

Les évaluations porteront sur un ou plusieurs grands projets et sur un ou plusieurs thèmes prioritaires ou transversaux retenus par l'instance de suivi et d'évaluation.

Les évaluations seront conduites en lien avec celles réalisées pour les programmes opérationnels européens, notamment de façon conjointe sur les thèmes partagés. Elles seront aussi conduites selon une méthodologie spécifique lorsqu'il s'agira de thèmes communs à plusieurs Contrats de Projets Etat-Région.

Les évaluations s'appuieront sur des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, de moyens et/ou de résultats définis au niveau régional. Elles intégreront également un socle de nomenclatures et indicateurs communs qui seront précisés par le niveau national.

La réalisation de l'évaluation :

Chaque évaluation sera conduite par un comité technique de pilotage spécifique, qui étudiera la faisabilité de chacun des projets d'évaluation, qui rédigera le cahier des charges et encadrera les travaux du prestataire en lui garantissant son indépendance et lui procurera toute l'information nécessaire.

Le principe de parité du financement des évaluations sera recherché sur toute la période du Contrat de Projets Etat-Région.

Révision et bilan à mi-parcours :

Une révision à mi-parcours aura lieu au second semestre de l'année 2010. Elle pourra donner lieu à un redéploiement de crédits.

5.4 Modalités d'exécution du contrat de projets

Engagements financiers :

Les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat, dans leurs budgets respectifs pour la Région et les autres collectivités ;

Résiliation :

La modification substantielle ou la résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à délibération en séance plénière de chacune des collectivités signataires et fera l'objet d'une saisine transmise par le Préfet de région à la Délégation à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

Litiges :

Les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat peuvent être portés en premier ressort par l'une des parties devant le Tribunal Administratif territorialement compétent au lieu de signature du présent contrat.

III) Synthèse financière et Annexe

Domaine d'intervention	Dotation Etat CPER (M€)	Dotation Etat hors CPER (M€)	Total dotation Etat (M€)	Montant de la participation de la Région CPER (M€)	Montant de la participation de la Région hors CPER (M€)	Total participation Région (M€)	Montant des autres participations
Enseignement supérieur, recherche	65,175	*1,980	67,155	51,391		51,391	64,234
<i>Dont Enseignement Supérieur</i>	48		48	34,216		34,216	49,884
<i>Dont Recherche</i>	17,175		17,175	17,175		17,175	14,350
Favoriser l'adaptation du tissu économique	6,7		6,700	6,700		6,700	5,200
Accompagner les mutations économiques, démographiques et sociales	10,900		10,900	10,900		10,900	10,900
Le développement agricole durable et la pêche	38,394		38,394	38,394		38,394	1,400
La préservation de l'environnement	29,630	2	31,630	29,630	2	31,630	20,235
Accessibilité ferroviaire et portuaire	46,500	4	50,500	67,357	6,880	74,237	27,090
Culture	26,200	4,4	30,600	27,100	3,5	30,600	39,800
Volet territorial	36		36,000	36,000		36,000	28,000
Santé et solidarités	7,973		7,973	-			7,973
Total enveloppe	267,472	12,380	279,852	267,472	12,380	279,852	204,832

* Pour mémoire

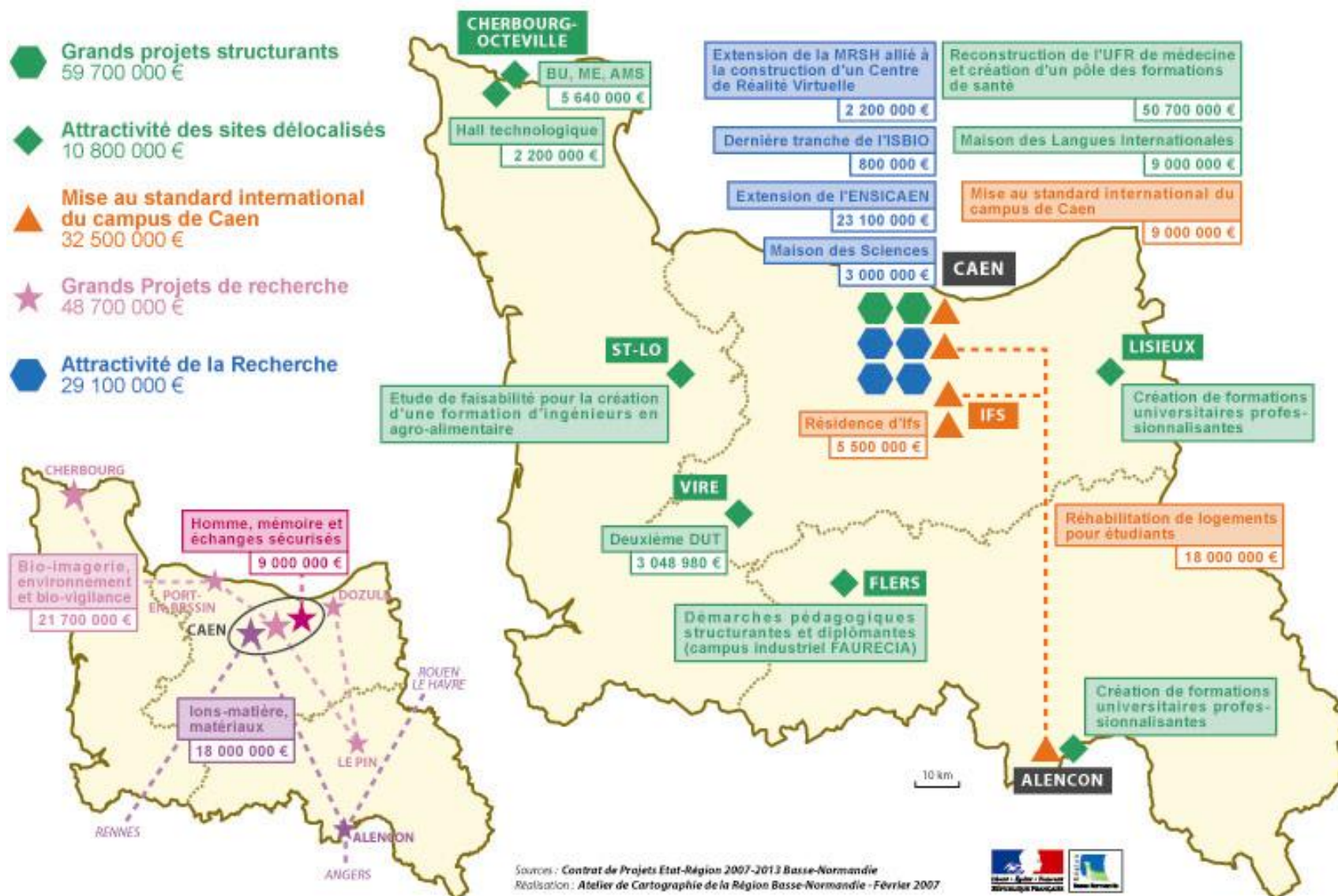
Présentation de la synthèse financière par Programmes LOLF

GLOSSAIRE :

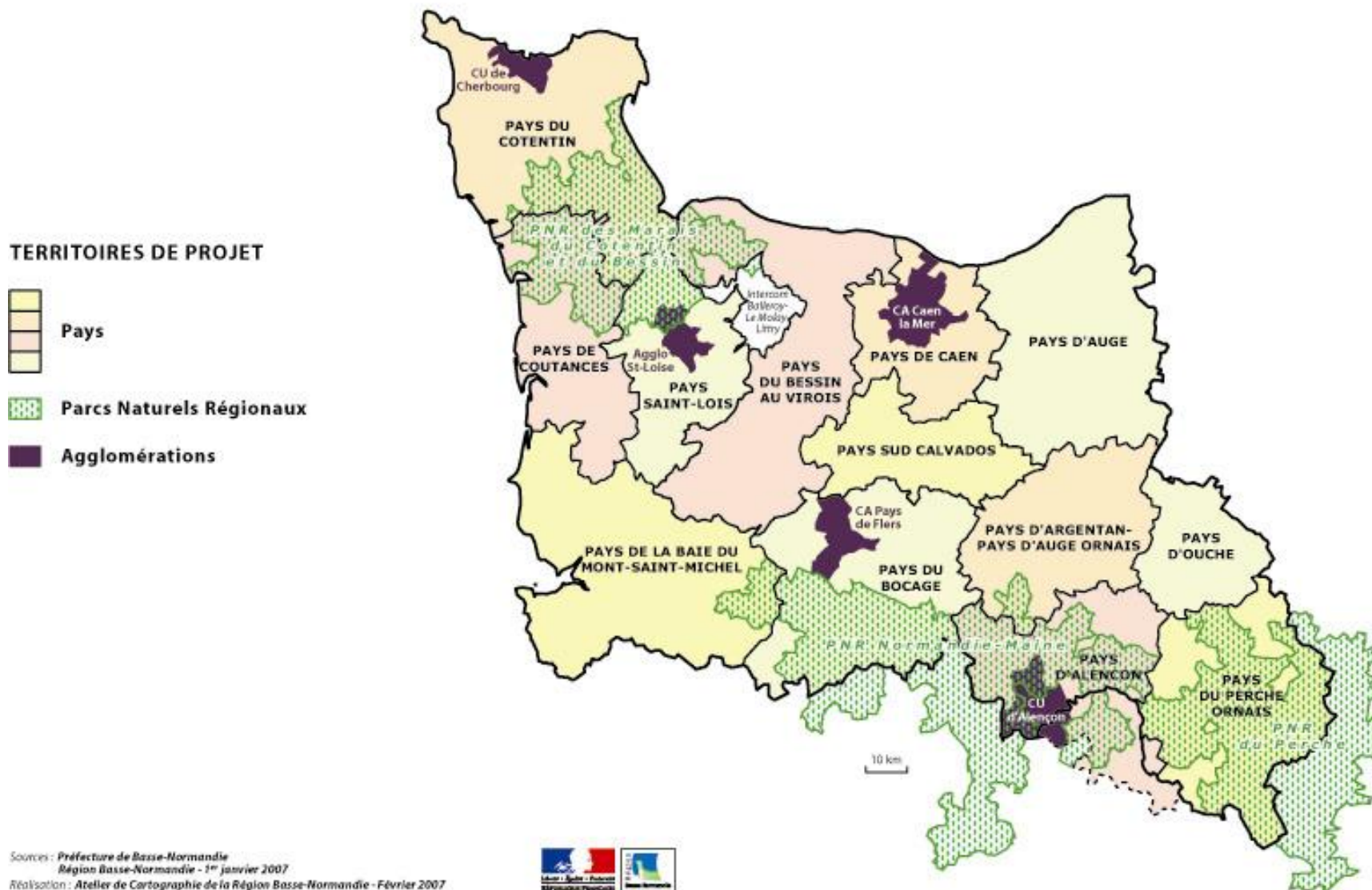
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	FEP : Fonds Européen pour la Pêche
ADRIA : Agence de Développement de la Recherche des Industries Agroalimentaires	FNADT : Fonds National d'Aménagement du Territoire
AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme	FOAD : Formation Ouverte et à Distance
AFPA : Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes	FSE : Fonds Social Européen
AVP : Avant-Projet	GIP : Groupement d'Intérêt Public
BMVR : Bibliothèque Médiathèque à Vocation Régionale	ICORE : Interactions Cellules-Organismes-Environnement
CARIF : Centre d'Animation, de Ressource et d'Information sur les	IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
CEA : Commissariat à l'Energie Atomique	IMEC: Institut Mémoire de l'Edition Contemporaine
CIACT: Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires	INRA: Institut National de Recherche Agricole
CNAM : Centre National d'Enseignement à Distance	INSERM : Institut national de la Santé et de la Recherche Médicale
CNRS : Centre National de Recherche Scientifique	IRSN: Institut de Recherche en Sûreté Nucléaire
CPER : Contrat de Projet Etat-Région	ISBIO : Institut Supérieur de Biologie
CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse	IUT: Institut Universitaire de Technologie
CYCERON : Cyclotron-ChimiE-positRON	LOLF : Loi d'Orientation des Lois de Finances
DIACT : Direction Interministérielle de l'Aménagement et de la compétitivité des Territoires	LRNVS : Liaison Rapide Nord-Vallée de Seine
DOCOB : Document d'Objectif (Natura 2000)	M'OVEO : Motor Valley (pôle de compétitivité)
DTA : Directive Territoriale d'Aménagement	MINEFI : Ministère de l'Economie et des Finances
DUT : Département Universitaire de Technologie	MRSH: Maison de la recherché en Sciences Humaines
ENSICAEN: Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen	OMC : Organisation Mondiale du Commerce
EPFN: Etablissement Public Foncier de Normandie	PAC : Politique Agricole Commune

EPHAD : Etablissement Public d'Herbergement de Personnes Agées Dépendantes	PASER : Plan d'Action Stratégique de l'Etat
ERREFOM : Espace Régional Ressources Emploi Formation	PDMI : Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires
FEADER : Fonds Européen Agricole et de Développement Rural	PMBE : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage
FEDER : Fonds Européen de Développement Economique Régional	
PNR : Parc Naturel Régional	
PO : Programme Opérationnel (fonds européens)	
PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur	
PVE : Plan Végétal Environnement	
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale	
SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire	
TPE : Très Petites Entreprises	
UFR : Unité de Formation et de Recherche	

CPER 2007-2013 : Renforcer le pôle d'enseignement supérieur et de recherche



CPER 2007-2013 : Développer un volet territorial en s'appuyant sur les chartes des Pays et des Parcs Naturels Régionaux et les projets d'Agglomérations



Sources : Préfecture de Basse-Normandie
Région Basse-Normandie - 1^{er} janvier 2007
Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie - Février 2007



CPER 2007-2013 : Favoriser l'accessibilité ferroviaire et portuaire

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Projets de modernisation inclus dans le CPER 2007-2013

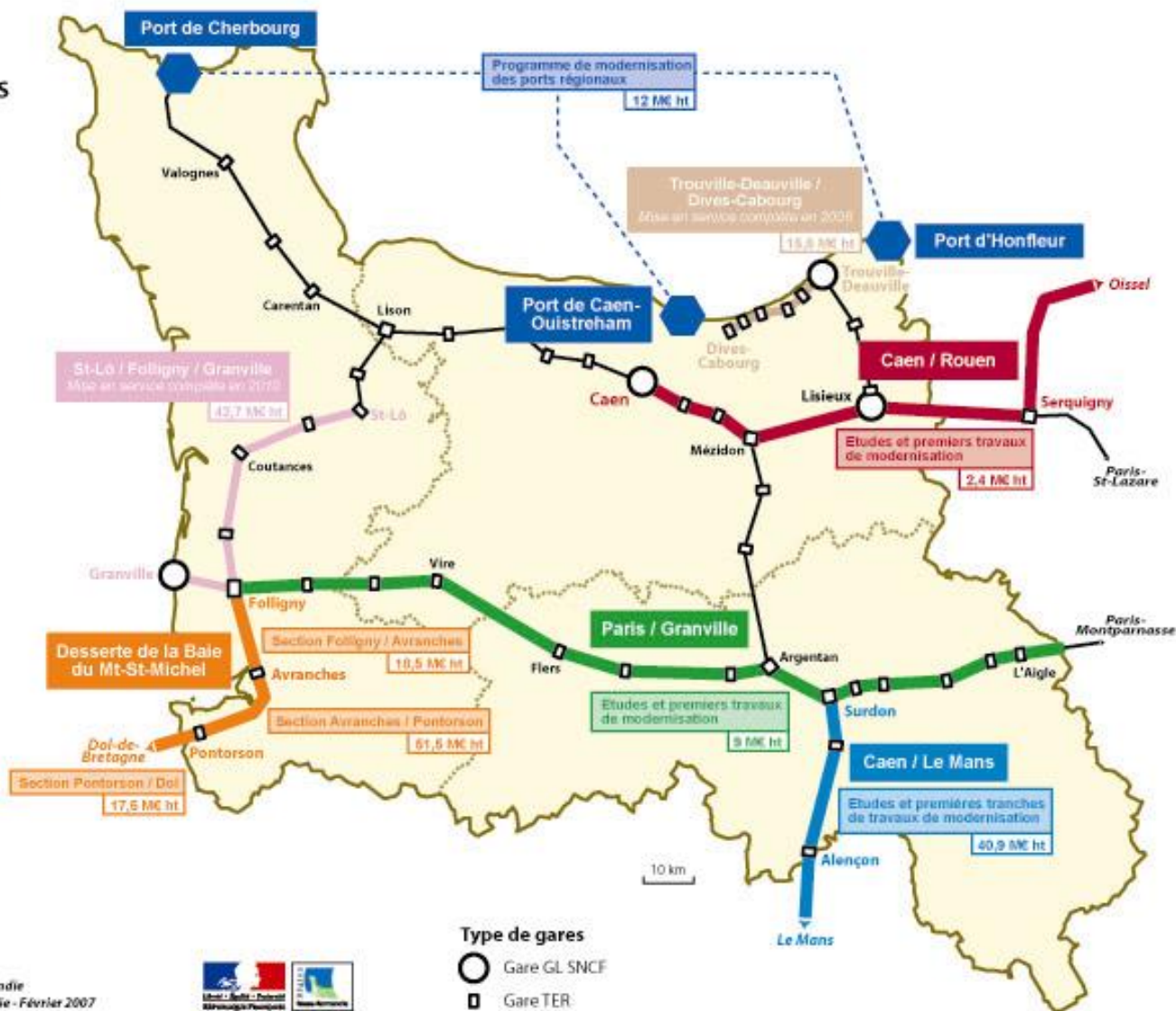
- Desserte de la Baie du Mt-St-Michel
87 527 000 €
- Caen / Le Mans
40 900 000 €
- Caen / Rouen
2 400 000 €
- Paris / Granville
9 000 000 €

Autres projets financés par la Région sur la période 2007-2013 hors CPER

- St-Lô / Folligny / Granville
42 700 000 €
- Trouville-Deauville / Dives-Cabourg
15 500 000 €

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

- Équipements portuaires
12 000 000 €



Sources : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 Basse-Normandie
Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie - Février 2007

